

ARRETE N° 55/2021

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Solignac-sur-Loire avec le projet d'extension de la carrière de « Sert du Bois »

Arrêté complémentaire et rectificatif

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et L.153-59 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Solignac-sur-Loire approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2004 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à prescrire la procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU avec le projet d'extension de la carrière de « Sert du Bois », et fixant les modalités de concertation ;

Vu l'arrêté du maire n°101/2019 en date du 05 novembre 2019 prescrivant la procédure de Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Solignac-sur-Loire avec le projet d'extension de la carrière de « Sert du Bois » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2020 tirant le bilan de la concertation préalable organisée dans le cadre de la Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU avec le projet d'extension de la carrière de « Sert du Bois » ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue en date du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale n° 2020-ARA-AUPP-997 en date du 29 janvier 2021 ;

Vu la décision en date du 15 février 2021 de M. le Président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, désignant Monsieur Yves CHAVENT en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu l'arrête n° 40/2021 organisant l'enquête publique ;

Vu la panne d'hébergement du site internet de la municipalité ;

Vu la demande formulée par le commissaire enquêteur en date du 12 avril 2021 ;

ARRETE

Article 1 - Dates de l'enquête

L'enquête publique sera prolongée jusqu'au vendredi 28 mai 2021 à 17h00.

Article 2 - Permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de Solignac-sur-Loire, aux dates et heures suivantes :

- Le 12 avril 2021 de 14h00 à 17h00,
- Le 20 avril 2021 de 09h00 à 12h00,
- Le 29 avril 2021 de 09h00 à 12h00,
- Le 14 mai 2021 de 14h00 à 17h00,
- Le 21 mai 2021 de 09h00 à 12h00,
- Le 28 mai 2021 de 14h00 à 17h00.

Article 3 - Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera :

- Déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Solignac-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture
- Consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire, à l'adresse suivante www.haute-loire.gouv.fr sous l'onglet enquêtes publiques et consultation-collectivités locales
- Consultable sur un poste informatique à la mairie de Solignac-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture

Article 4 – Publicité du présent arrêté

Le présent arrêté sera tenu à la disposition du public à la mairie de Solignac-sur-Loire durant toute la durée de l'enquête.

L'avis faisant connaître ces modifications sera affiché en mairie, à l'entrée de la carrière et dans les hameaux de Collandre et de Mussic. Il sera également publié dans deux journaux locaux : L'Eveil de la Haute-Loire et la Haute Loire Paysanne.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Préfet de la Haute-Loire,
- Au commissaire-enquêteur,
- Au Directeur Départemental des Territoires,
- Au Président du Tribunal Administratif.

Fait à Solignac-sur-Loire, le 12/04/2021

Le Maire, Olivier TEYSSIER



1, Place du Marchedial 43370 SOLIGNAC SUR LOIRE

Tel : 04.71.03.11.46

Mail : mairie.solignacsurloire@orange.fr